

Sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour

Bulletin d'information n°1 — juin 2013



Edito du Président du Comité de Pilotage

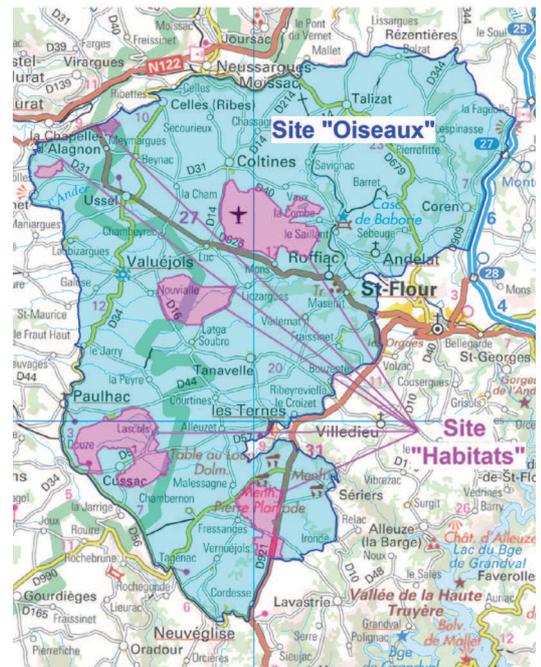
Le patrimoine naturel exceptionnel de la Planèze de Saint-Flour et notamment de ses zones humides a été reconnu au niveau européen, par la désignation de deux sites Natura 2000. L'objectif de ces sites est de préserver les espèces rares et menacées (milan royal, fluteur nageant, écrevisse à pattes blanches...) mais aussi et surtout leurs milieux de vie : prairies humides ou riches en fleurs, murets, bosquets de pins....

Sur notre territoire, la protection de cette biodiversité repose sur une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement. L'action principale de Natura 2000 menée en 2012 et reconduite en 2013 consiste à soutenir les agriculteurs qui s'engagent pour le maintien et la restauration de ces habitats et la préservation de ces espèces à travers les Mesures Agro Environnementales Territorialisées. Cela se traduit pour eux, par un financement de 798 155€ pour les 5 années à venir. D'autres mesures sont également mises en place avec les propriétaires comme les chartes Natura 2000. Je vous invite à découvrir les différents dispositifs à la lecture de ce premier bulletin d'information.

Pierre Jarlier
Président du comité de Pilotage

Le site Natura 2000 «Zones Humides de la Planèze de Saint-Flour» est d'une superficie de 2276 ha, répartie en 6 entités : Chams de Coltines, Narse de Lascols, Narse de Nouvialle, les Sagnes de Fresanges, la zone humide de Cheylanes et la zone humide de Ribettes. Ce site abrite 5 espèces animales (autres qu'oiseaux) et végétales et 13 milieux d'intérêt européen (aussi appelé «Habitats»).

Le site Natura 2000 «Planèze de Saint-Flour» a été désigné pour sa richesse en oiseaux. Ce site de 25 241 ha recouvre complètement le site Natura 2000 «Habitats». Il a pour objectif de préserver 55 espèces d'oiseaux rares et menacés à l'échelle de l'Europe et 60 espèces d'oiseaux migrateurs ainsi que leurs milieux de vie sur la Planèze de Saint-Flour.

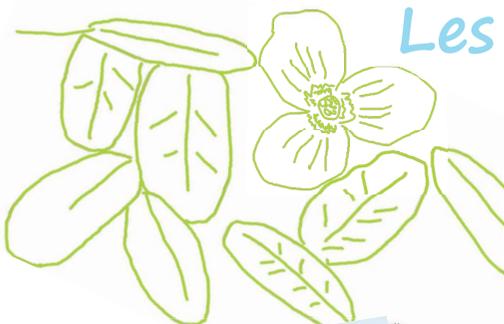


La Communauté de commune du pays de Saint-Flour, structure porteuse pour ces sites depuis décembre 2011, a confié la mission d'animation à la LPO Auvergne. Le rôle de ces deux structures est de mettre en place avec les acteurs du territoire, volontaires, des actions de préservation ou de restauration des espaces naturels.



Les actions des sites : quelques exemples

...2013



Les zones humides, cœurs de la Planèze

Le travail consacré aux zones humides est centré sur 3 lieux : Zone humide de Ribettes, Narses de Pierrefitte et de Lascols. Sur ces secteurs les propriétaires ont la volonté de préserver, voir de restaurer les milieux naturels, il sera donc plus facile à mettre en place des actions efficaces sur ces lieux, raison principale de leur sélection.

Une étude d'envergure sur les fonctionnalités de la Narse de Lascols a été engagée par le cabinet Pierre Goubet, expert des écosystèmes tourbeux, reconnu (inter)nationalement. Ce travail permettra de définir les travaux à réaliser.

Des réflexions ont été engagées entre la LPO Auvergne et les propriétaires sur les deux autres sites, en partenariat avec le CEN Auvergne.



Narse de Pierrefitte © M. Boeh



Cussac © LPO - S. Bonnaing

Narse de Lascols un futur ENS?

La politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département a pour objectifs de préserver et valoriser un certain nombre de sites remarquables et identitaires du Cantal. La Narse de Lascols pourra ainsi bénéficier d'un outil supplémentaire notamment pour faire connaître et apprécier la biodiversité méconnue et la spécificité de leur territoire.

Création de circuits découvertes sur Pierrefitte et Lascols

Deux circuits permettant de mettre à la portée du public les Narses de Pierrefitte (Talizat) et de Lascols (Cussac). Ces deux zones humides sont facilement accessibles et abritent une faune et une flore sauvage variées. La mise en place d'aménagements complémentaires sur ces deux sites améliorera l'attrait touristique de la Planèze.

Les MAET, des centaines d'hectares préservés

Zn 2012, 25 agriculteurs ont souscrit des MAET (mesure agri environnementales territorialisées) pour 5 an, pour une surface de 335 ha, soit un budget global de plus 346 000 €.



Inventaires : Fluteau nageant et oiseaux

Tous les lieux où le Fluteau nageant se développait en 2006 ont été visités. Résultats : 5 sites ont disparu, 4 sont en difficulté et 5 se portent très bien. Il a été proposé aux propriétaires de travailler avec eux au cas par cas.

190 espèces d'oiseaux ont été observées sur la Planèze de Saint-Flour en 2012, soit 84% vues dans le Cantal cette année. Quelques données remarquables :

- Les buses pattues, oiseaux nordiques extrêmement rares dans les ¾ sud de la France, ont une nouvelle fois adopté la Planèze pour leur «vacances d'hiver 2011/2012».
- La Narse de Nouvialle a accueilli une Glaréole à collier, une Guifette leucopère et beaucoup d'autres oiseaux lors du coup de vent de fin avril.
- Une Grue cendrée est restée pendant le printemps et une bonne partie de l'été sur les Chams de Mons et des Adrets.

Des bosquets et des placettes d'alimentation pour les Milans

Natura 2000 favorise les plantations des bosquets, lieu de prédilection pour la nidification des rapaces en Planèze. Ce programme prend financièrement en charge l'achat, la plantation et la protection des pins sylvestres. L'équarrissage naturel, réalisé de manière encadré, bénéficie aux rapaces nécrophages et permet de limiter les gaz à effets de serre émis lors du transport et de l'incinération, des cadavres et morceaux non valorisables.

Déjà deux placettes ont été créées à proximité du site, la première à Chastel sur Murat, sur l'ancienne décharge, et une deuxième à Saint-Flour avec le Lycée agricole Louis Mallet.



Plant de Pin sylvestre © Mission Haies

Nids de milans noirs et royaux :

Depuis plusieurs années, les nids de milans sont suivis par la LPO Auvergne, cette année, les propriétaires des parcelles concernées par ces nids ont pu être identifiés et contactés. L'objectif est de préserver la reproduction de ces espèces et également de proposer la signature de la Charte Natura 2000.

Cette année, 358 ha (115 parcelles) ont été engagés dans la charte et 12 nids vont être préservés par leur propriétaire.



Pespièche écorchée © LPO Auvergne - R. Riès & son Laridon (gandé mangier) © B. Roynaud

2013, la continuité...

Une autre vague de contractualisation de MAET a aboutie en 2013. Pour le site «Habitats», 13 dossiers ont été déposés, pour une surface de plus de 110 ha ; le dépôt de dossiers pour le site «Oiseaux» a été accepté par les autorités uniquement sur des zones prioritaires soit 1420 ha pour 21 exploitations. L'engagement des parcelles cadastrales se poursuit également. Les plantations de bosquets et autres actions issues des Contrats Natura 2000 devraient voir le jour en 2014.

Vous pourrez consulter le site web des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour : planezedesaintflour.n2000.fr Vous retrouverez les espèces, les documents, les actions des sites et pleins d'autres choses!

2012...



Je suis habitant ou visiteur

Je visite le site web : planèzedesaintflour.n2000.fr

pour connaître les prochaines sorties



Je possède une zone humide

Je signe la Charte Natura 2000

Je suis naturaliste

Je transmets mes données sur le site faune-auvergne.org



Je suis propriétaire d'un bois

Je signe un contrat « bois sénescents » pour bénéficier d'aides afin de garder les vieux arbres



Je plante un bosquet

Je suis propriétaire d'une parcelle agricole

Je signe une (des) MAEt

Je suis agriculteur



Je contribue à la restauration des zones humides de mon secteur

Je suis élu

Comment puis-je m'impliquer dans les sites Natura 2000 de la Planèze ?

Je plante une haie

Je suis chasseur



Comment plier la cocotte en papier ?

Pas d'enfant à portée de main pour vous expliquer ? Pas de panique : suivez les instructions.

1 Découpez le carré ci-dessus, retournez-le, puis pliez le carré dans ses deux diagonales.

2 Dépliez le carré, puis rabattez chacun des coins au centre.



4 Pliez ce nouveau carré en deux et dans les deux sens afin de lui donner sa forme définitive.



Maintenant, à vous de jouer !

3 retournez le carré ainsi obtenu et rabattez de nouveau chacun des coins au centre.

